



15ème législature

Question N° : 45227	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (UDI et Indépendants - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Situation des enfants ukrainiens migrants vers l'Europe	Analyse > Situation des enfants ukrainiens migrants vers l'Europe.
Question publiée au JO le : 12/04/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des enfants ukrainiens migrants vers l'Europe. La mobilisation générale décrétée par le président Zelensky a conduit à la séparation de familles, les hommes devant rester sur le territoire national ukrainien et le départ des femmes et enfants du pays. Comme trop souvent, ces mouvements migratoires se retrouvent instrumentalisés par des réseaux. En tant que vice-président du groupe d'amitié France-Ukraine à l'Assemblée nationale, son attention a été attirée sur les dangers immédiats que rencontrent les jeunes enfants, notamment les jeunes filles, aux frontières de l'Ukraine, en proie à des séparations de leurs mères moyennant de fausses promesses d'argent ou d'avenir et parfois même par la force. D'autres enfants, abandonnés, se retrouveraient dans une situation encore plus précaire. Ces actes se dérouleraient dès lors sur le territoire européen et, s'ils sont avérés, seraient d'une extrême gravité. Aussi, face à l'hypothèse d'un danger immédiat pour ces enfants, il lui demande de lui préciser les actions que la France mène, avec ses partenaires européens, pour endiguer l'émergence de réseaux et pour s'assurer de la protection des mineurs.